

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

REUNION PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion du 31 mars ouverte. Les Conseillers vont prendre place, les Députés vont arriver. Avant de passer la parole aux Chefs de groupes, je tiens à excuser l'arrivée tardive du Député Julien MESTREZ qui, à l'instant, s'occupe de l'ambassadrice d'Estonie, belle mission.

Madame BLAISE, vous avez des Conseillers à excuser ?

Mme BLAISE.- Nous sommes au complet Mme la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Mme BARCHY.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DENIS ?

M. DENIS.- Mme CHEVALIER et Mme MOTTARD arrivera avec quelques retards.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Mme WATHELET et les collègues sont sur le point d'arriver s'ils ne sont pas encore là.

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

I.- Ordre du jour

II.- Ordre du jour actualisé

III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 30 mars 2011.

Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 30 mars 2011.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 30 mars 2011).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV.- Communication de Mme la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. - Vous trouverez sur vos bancs un ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que la présentation globale et synthétique des départements provinciaux.

Le Collège provincial a l'honneur d'inviter les membres de l'Assemblée à partager un verre dans la Salle des Gardes à partir du 17H30 où une réception est organisée en l'honneur de M. Tony CAVALERI, auteur de bande-dessinée et Ambassadeur de la Province de Liège.

V.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 10-11/RA/05 : Rapport d'activités 2010 relatif au secteur « La Famille, l'Enfance et les Affaires sociales ».

Mme LA PRESIDENTE. - Point 13 de l'ordre du jour : document 10-11/RA/05. J'invite Mme la Députée provinciale Katty FIRQUET à la tribune pour donner sa réponse en ce qui concerne ce dossier. Vous avez la parole Mme la Députée.

Mme FIRQUET, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

Je m'adresserais tout d'abord à Monsieur DEMOLIN. Ainsi que nous en avons convenu M. DEMOLIN en cinquième Commission lors de l'analyse du rapport d'activités, le Service des Interventions financières à caractère social a contacté le Service social de la Haute Ecole de la Province de Liège ainsi que l'Antenne Jeunes du CPAS de Liège.

De ces contacts, il ressort, comme vous l'avez souligné, que les difficultés financières n'épargnent pas les jeunes qui suivent des études.

Dès lors, ces jeunes visent principalement à obtenir des aides financières sous forme de dons, c'est-à-dire non remboursables. Je tiens à ce propos à votre disposition un récapitulatif des aides sollicitées par les étudiants de la Haute Ecole provinciale auprès du Service social. Vous constaterez à la lecture de ce document que ces aides concernent tant une intervention dans le prix du minerval que dans les frais d'achat des syllabi, les frais de repas ou encore des aides urgentes dont le motif fait l'objet d'un examen périodique.

Le Service des Interventions financières à caractère social de la Province octroie quant à lui, vous le savez, des prêts d'études, ce qui implique, de toute évidence, un remboursement. Et même si le taux est particulièrement bas, il s'élève actuellement à 1 %, dans le contexte socio-économique difficile et incertain que nous traversons, les étudiants essaient d'éviter de grever leur avenir par le remboursement des prêts qui leur seraient accordés tout au long de leur cursus scolaire puisque ces prêts sont cumulables.

Pour l'année scolaire 2009-2010, vous le verrez, le Service a enregistré 66 demandes, tandis que pour l'année scolaire 2010-2011, le Service n'en dénombre plus que 48.

Cette diminution interpelle, elle vous a interpellé, c'est une évidence, elle est donc probablement à mettre en relation avec le nombre croissant de demandes qui sont adressées aux divers Services sociaux, que ce soit des Hautes Ecoles ou à l'ULg, mais en l'occurrence ces 48 personnes avaient réellement besoin d'une aide financière, aide qu'elles ont trouvée auprès de la Province de Liège, à défaut d'avoir pu la trouver ailleurs.

Dans ces conditions, on peut s'interroger comme on l'a fait en cinquième Commission, sur les variations annuelles des chiffres rendus par le Service, mais je continue de penser, que ce service reste opportun pour un nombre encore significatif de personnes et si des adaptations pourraient être envisagées, il me paraîtrait prématuré de remettre en cause le principe même de ces prêts.

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

Madame Binot, vous vous en doutez, je suis touchée par les mots que vous avez adressés au Département des Affaires sociales et, venant de vous, je les sais particulièrement sincères.

Justement, en matière d'intégration des personnes en situation de handicap, la Maison du Social et le Centre d'Etudes et de Documentations sociales développent depuis de très nombreuses années des collaborations concrètes avec l'AWIPH, les associations sociales et les pouvoirs locaux puisque, comme vous l'avez souligné, il s'agit d'abord et avant tout d'une compétence régionale.

Cela étant, très concrètement, au rang des initiatives, je pointerai que nous avons soutenu l'AWIPH dans son travail de mise en place des « handicontacts », vous connaissez ces référents communaux en matière de handicap pour lesquels nous avons diffusé l'information sur cette possibilité offerte aux communes et en participant à leur formation des ces « handicontacts ».

Je soulignerais aussi la réflexion en cours sur la citoyenneté et la constitution d'un groupe de travail avec comme objectif la promotion de l'accès au vote pour les personnes handicapées et ce, en vue des élections 2012.

En matière de « communication et handicap », une sensibilisation particulière des étudiants des Hautes Ecoles a été organisée allant jusqu'à aboutir à la création à l'Ulg d'un cours de 30 heures intitulé « médiation du handicap : de la stigmatisation à l'action ».

Enfin, le nouveau projet qui nous tient désormais à cœur, est celui de créer une « Commission provinciale handicap ». Celle-ci permettrait de fédérer les projets sur l'ensemble du territoire, de jouer un rôle de sensibilisation et de formation des acteurs, de relayer les bonnes pratiques et de poursuivre notre soutien en matière d'handicontact et en matière d'organisation de manifestations en matière d'handicap.

Toutes ces actions étant bien entendu menées en étroite collaboration avec les Commissions subrégionales de l'AWIPH.

Mais il est encore prématuré d'en dire plus aujourd'hui. Aussi je vous propose d'y revenir en cinquième Commission, ensuite devant le Conseil provincial une fois ce projet abouti. Il ne s'agit pas d'un effet d'annonce, puisque deux réunions concrètes de travail ont déjà eu lieu avec l'AWIPH et différents intervenants.

Je tiens également à rassurer M. STREEL. Les seniors et les jeunes font partie de nos préoccupations prioritaires et la prise en compte de leur mal-être respectif participe à la prévention de ce

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

fléau qu'est le suicide.

L'augmentation de l'espérance de vie en bonne santé et sans incapacité recule l'entrée en « vieillesse » et l'état de santé physique et psychique ou encore le degré de fragilité ou de vulnérabilité paraissent plus décisifs que l'âge pour tracer les frontières de la vieillesse.

Cela étant, le vieillissement réussi est malheureusement encore loin d'être la règle et lorsque survient la tentative de suicide et le suicide, il pose question et nécessite une réflexion en profondeur sur les causes, les facteurs de risques, les solutions en termes d'information, de prévention, de post-vention et de prise en charge.

Un organe de réflexion dans l'esprit de celui que vous appelez de vos vœux existe bel et bien au niveau provincial et lors de sa dernière réunion début mars, la Commission Seniors a mis à l'ordre du jour le thème « Suicide et personnes âgées » et a pu en débattre alors que dans une perspective de participation citoyenne les Conseils consultatifs des Aînés sont depuis 2010 associés de manière permanente à ses réunions et à ses travaux.

Un groupe de travail « sentinelles en prévention du suicide » existe, par ailleurs, au sein de la Commission Provinciale de Prévention du Suicide qui est accessible, le cas échéant, aux membres de la Commission Seniors.

Si on examine les taux de suicide par groupe d'âge pour la population belge pour l'année 2005, dernière année de référence, on constate que les tranches d'âge au-delà de 75 ans sont, comme vous le soulignez avec justesse, particulièrement touchées.

En regard du soutien à apporter à ces personnes âgées fragilisées, notre Département propose aux services d'aides familiales et ménagères des formations concernant différents sujets dont une sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées, facteur de risque en matière de suicide, en collaboration avec Respect Seniors.

A ce jour, plus de 800 aides familiales ont reçu cette initiation. Une autre formation qui concerne cette fois la santé mentale de la personne âgée qui comprend : les démences, les troubles du sommeil, les troubles délirants et surtout les troubles de l'humeur et la dépression dont les signes sont souvent masqués, vous l'avez très justement dit hier également va être organisée.

Dès septembre de cette année, une formation sur le thème de la

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

prévention du suicide sera dispensée au personnel de la Centrale de Services à Domicile de Solidaris pour rompre justement l'isolement des personnes âgées et celui des personnes qui sont amenées à les aider à domicile.

Par ailleurs, de nombreuses personnes âgées se plaignent d'un manque de contacts sociaux, ils sont souvent isolés. La solitude est en effet un écueil auquel se heurtent et se heurtent également bon nombre d'associations qui ont pour objectif de dynamiser les seniors.

A cet égard, le Département des Affaires sociales prépare pour le moment, une action dans les maisons de repos visant à faciliter l'accès aux nouvelles technologies et aux outils informatiques qui pourraient devenir des leviers pour le développement des relations intergénérationnelles et pour maintenir le lien social et l'autonomie des personnes âgées confrontées aussi à des problèmes de mobilité et d'accessibilité aux infrastructures.

Finalement, peu importe l'âge, le suicide n'est jamais une solution. Nous l'avons dit à la réunion de Lierneux à laquelle vous avez participé. On sait qu'il y a un suicide pour deux ou trois tentatives chez les plus de 65 ans.

La maladie est un facteur de risque aggravant, des patients avec trois fois plus de maladies physiques présentent trois fois plus de risques de suicides, la dépression souvent non diagnostiquée et non traitée grossit le risque 12 à 20 fois et est particulièrement dangereuse quand elle est liée à l'alcool.

Il n'est pas moins choquant de mettre fin à ses jours à 75 ans. Il y a une souffrance symbolisée par une image corporelle encombrante et finalement difficile à encaisser.

Mais la capacité de l'entourage à reconnaître les symptômes dépressifs de l'aîné est essentielle et vous le savez là aussi, le programme sentinelles en est le symbole.

Dans cette expérience québécoise qui a contribué associée à d'autres actions, à faire baisser de 4 % par an le taux de suicides au Québec depuis 10 ans, les bénévoles, les membres d'organisations communautaires qui œuvrent auprès des personnes âgées et les personnes âgées elles-mêmes se mobilisent pour former des groupes et organiser des ateliers de sensibilisation.

Des outils sont fournis qui aident à identifier les signes précurseurs de détresse psychologique de manière à faire émerger ce que Mme ROY appelle très justement un filet de sécurité.

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

L'expérience parfois difficile de la vie est le propre de tout être humain et chacun peut et doit, à mon sens, et toujours selon Mme ROY, en tant que citoyen se sentir concerné par les souffrances de ses semblables elle l'a très justement dit, nous devons tous être des acteurs de prévention.

Notre projet sentinelles est un pas dans cette direction que nous entendons bien accomplir dans les meilleurs délais ; des formateurs de sentinelles seront formés dès octobre de cette année par du personnel spécialisé agréé par l'Association Québécoise de Prévention du Suicide permettant l'accréditation de nos formateurs qui développeront alors la mise en place d'un réseau de sentinelles en articulation avec, vous l'avez souligné, des référents et le réseau psycho-médico-social existant.

Je ne doute pas que ces initiatives de notre Institution au service de tous les citoyens apporteront un début de réponse aux familles, aux proches concernés et que la prévention par les pairs facilitera la mise en œuvre de démarches rebaptisées par nos soins « anti-suicidaires » dans les maisons de repos, en milieu hospitalier et autres lieux où se trouvent des personnes âgées.

Monsieur Gérard, je vous remercie pour l'intérêt que vous exprimez pour l'action sociale menée par nos Services.

Comme vous ne manquez pas de le souligner, le Département des Affaires sociales est actif au niveau de l'information, de la prévention, de la postvention et de la prise en charge dans toute une série de thématiques.

Il organise aussi, par le biais notamment du Centre d'études et de Documentation sociales, de nombreuses formations destinées aux professionnels qu'ils soient agents provinciaux ou issus du réseau psycho médico social.

Les Commissions consultatives provinciales que vous connaissez très bien, réunissant autour d'une même table des représentants des mondes politique, académique, médical, associatif, social et mises en place au fil des années en matière de prévention des Assuétudes, du Suicide, des Seniors, des enfants via le C.I.P.R.E.A.-C.A.D., la Commission Violences et la Commission Egalité des Chances sont autant d'exemples de lieux de réflexion et de concertation.

L'ouverture récente de l'OPENADO, pour ceux qui ne connaîtraient pas encore, pour « Orientation Prévention Enfants Adolescents » est venue renforcer l'efficacité de notre action en augmentant l'accessibilité de nos Services en termes d'horaire et la

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

pluridisciplinarité de l'accueil proposé.

En ce qui concerne votre souhait de redéfinir le fonctionnement et la méthodologie d'attribution des subsides aux organismes de coopération au développement et d'intégration des personnes d'origine étrangère, je ne vais pas entamer ce débat aujourd'hui, car le sujet est vaste et, comme vous le rappelez, la cinquième commission s'y est déjà exercée avec des améliorations notables à la clé. La cinquième commission reste donc le lieu privilégié pour discuter de tout cela, ce que nous ferons à votre demande dès que la question aura été introduite.

Mme CHEVALIER qui n'est pas là, elle m'a, il est vrai, laissé il y a un an, un enfant qui lui était cher, aussi me dois-je de la rassurer, mais vous lui ferez le message, puisque l'enfant va bien, même si c'est vrai que l'enfant a quelque peu changé.

Mme CHEVALIER m'interroge quant à savoir si l'initiative du Point Cannabis correspond toujours à un besoin. A ce propos, je rappellerais brièvement les constats à l'origine de la mise sur pied du Point Cannabis, c'était à Liège en octobre 2007.

Le cannabis est un produit facilement accessible, elle l'a rappelé hier. Il existe une méconnaissance du grand public et des jeunes sur les aspects légaux, bref, la consommation de ce projet est régulièrement banalisé ou, à l'inverse, diabolisé.

Autre constat, les consommateurs de cannabis ont accès à un certain nombre de services spécialisés au sein desquels ils ne se reconnaissent pas toujours. En effet, ils se sentent différents des personnes dites « toxicomanes » qui fréquentent ces services. Et puis, les délais d'attente dans certains de ces services peuvent être importants.

La consommation de cannabis est fréquente, particulièrement au sein du public jeune ; elle interpelle les parents et les professionnels du secteur souvent démunis mais aussi en manque d'informations claires et précises.

Aujourd'hui, malgré des efforts constants d'information et de nombreuses actions de prévention menées par différents intervenants, je citerais les écoles, les services spécialisés, et autres AMO, ces constats malheureusement sont toujours d'actualité et confortent nos initiatives en la matière. Ce service correspond selon nous toujours à un besoin en termes d'accueil, d'écoute, d'informations pour le tout public : jeunes, parents, consommateurs ou non, ...

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

En termes d'accompagnement psychologique également aux fins de renforcer la motivation des consommateurs qui souhaitent diminuer voire arrêter leur consommation; ou de soutenir des parents démunis face à la consommation de leurs enfants.

En termes enfin de prévention se traduisant par des animations en milieu scolaire, dans les administrations ou en entreprise.

Mme CHEVALIER S'INTERROGE POUR SAVOIR SI CE QUI A ÉTÉ MIS SUR PIED CONCERNANT LE Point Cannabis est suffisant.

On remarque que la plupart des consultants du Point Cannabis sont ce qu'on a appelé des « locaux ». Le Point Cannabis s'avère donc être un service de proximité.

Face à ce constat, la Province de Liège a soutenu la mise sur pied d'initiatives similaires au sein de 4 communes de la province, il y a donc un Point Cannabis à Seraing, Visé, Waremme et le dernier en date à Herstal.

D'autres contacts ont été pris dans les arrondissements de Verviers et de Huy-Waremme où il apparaît que des réseaux psycho-médico-sociaux ont organisé leurs propres permanences. Nous avons, dès lors, réorienté nos contacts vers des partenariats et des échanges vis-à-vis de ces réseaux plutôt que d'implanter un Point Cannabis dans ces arrondissements ce qui, sans leur collaboration, eut été contre-productif.

Nous continuons par ailleurs à renforcer nos actions sur l'ensemble du territoire provincial, en termes de prévention, que ce soit au travers d'animations en milieu scolaire ou au travers d'activités de sensibilisation du grand public.

Il va de soi que ces activités demandent du temps. Ainsi à titre d'exemple, en matière d'animations avec un public jeune, nous privilégions les activités en petits groupes au sein desquels nos assistantes sociales laissent vraiment le temps aux jeunes de s'exprimer. Par conséquent, la qualité de nos animations ne doit pas être entamée par des aspects purement quantitatifs.

Enfin Mme CHEVALIEN m'interroge pour savoir s'il faut aller plus loin. Je dirais tout d'abord que de l'expérience acquise ces 3 dernières années par l'équipe du Point Cannabis liégeois, il ressort que bon nombre de consultants surtout chez les moins de 25 ans, présentent également des consommations problématiques occasionnelles ou régulières d'alcool.

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

De même, de nombreux parents se sentent démunis face à certains types de consommations ; le plus souvent les consommations massives sur un court laps de temps qui sont de plus en plus fréquentes et que l'on appelle le binge drinking.

Ce fait nous a amené à réfléchir sur les problématiques des consommations d'alcool chez les jeunes. En effet, nous avons pu faire les constats suivants, partagés par tous les spécialistes, ils sont au nombre de cinq : l'âge de la 1ère consommation est de plus en plus précoce ; l'émergence, je l'ai dit, comme de nouveaux modes de consommation comme le binge drinking apparaissent de plus en plus sur le territoire de notre province. On sait à l'heure actuelle que de telles pratiques, même occasionnelles, entraînent un certain nombre de risques pour la santé, voire des comportements inadaptés quand on est sous l'effet de tels produits.

Pour les jeunes, troisième constat, les consommations problématiques riment toujours avec des consommations régulières. Et puis, l'alcool est un produit socialement accepté et même parfois « culturellement valorisé ».

Enfin, le marketing développé pour la vente de boissons alcoolisées est redoutable et particulièrement, malheureusement, bien adapté au public jeune.

Face à ces constats, il nous est apparu important de soutenir les jeunes qui font face à une consommation problématique ou qui se posent simplement des questions à ce sujet. C'est ainsi que le Point Cannabis a étendu ses missions à la problématique « Alcool » et est donc simplement devenu Point Cannabis-Alcool, premier changement majeur donc.

Toutefois, même si les consultants arrivent au Service avec une problématique ou une demande d'information liée au cannabis et/ou à l'alcool, il va de soi que d'autres problèmes sont souvent concomitants et que la situation de chacun est évaluée dans sa globalité. L'approche globale des personnes pourrait être renforcée par une extension de la pluridisciplinarité de l'équipe.

Aujourd'hui, celle-ci est composée, donc notre équipe, est composée d'assistants sociaux et de psychologues. J'ajoute que peuvent à tout moment s'adjoindre à cette équipe, du moins en fonction des nécessités, d'autres compétences via des criminologues, des sexologues voire des médiateurs.

Très concrètement, et Mme CHEVALIER le sait dans doute mieux que personne, c'est ainsi qu'a vu le jour l'OPENADO, je l'ai rappelé,

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

initialement annoncé sous le nom donc de L'Enfant et de l'Adolescent. Celui-ci ne remplacera pas sur Liège, il existe déjà, le Point Cannabis-Alcool qui a démontré toute sa pertinence, mais une réflexion est actuellement en cours pour que les autres Points Cannabis évoluent vers des OPENADO et ce pour répondre précisément au souci que nous avons de créer des points de proximité, c'était le premier constat, où un large éventail des problèmes que peuvent rencontrer les jeunes soit pris en compte et fasse l'objet soit d'une information, d'une prévention ou d'une réorientation vers réseaux existants.

Les premiers contacts pris en ce sens avec les communes concernées sont positifs et permettraient ainsi à tous les acteurs sociaux de trouver leur place dans le maillage préventif que nous ambitionnons sur le territoire de la province de Liège. Je suis cependant bien consciente que le travail à engranger reste important. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Députée provinciale. Le Conseil prend connaissance du rapport afférent à « La Famille, l'Enfance et les Affaires sociales ».

Document 10-11/RA/07 : Rapport d'activités 2010 relatif au secteur « L'Enseignement »

Document 10-11/Ra/08 : rapport d'activités 2010 relatif au secteur « La Formation et les Centres psycho-médico-sociaux » (non inclus des CPMS).

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points 17 et 18 de l'ordre du jour : documents 10-11/RA/07 - 10-11/RA/08. Ces deux points ont été regroupés. J'invite M. le Député provincial - Président M. André GILLES à la tribune pour donner sa réponse. Vous avez la parole M. le Député provincial - Président.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).
Merci Mme la Présidente.

Je ferai de mon mieux pour être concis Mme la Présidente mais le nombre d'interventions justifient quand même un minimum de réponses pour que les intervenants, je l'espère, soient satisfaits après m'avoir entendu.

Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Chers

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

Collègues.

En réponse tout d'abord à M. Brabants qui m'interroge sur les implications du décret visant à revaloriser le troisième degré de l'enseignement qualifiant, je souhaiterais rappeler que ce décret entré en application en septembre 2010 vise à renforcer le caractère obligatoire des épreuves de qualification.

Tous les élèves qui suivent une option liée à un profil de formation doivent présenter non pas une épreuve de qualification comme c'était l'usage, mais plusieurs, réparties sur le degré.

La délivrance du Certificat de qualification est conditionnée par la réussite de ces épreuves. Les professeurs doivent évaluer les compétences de l'élève au travers de mises en situation.

Ce Décret a deux effets positifs, d'une part, il donne encore plus de sens à l'apprentissage par une évaluation centrée sur les mises en situation professionnelle et d'autre part, il renforce la coordination de l'équipe éducative par l'élaboration d'une épreuve commune aux différents cours de l'Option de Base Groupée et à la réalisation de son évaluation.

Ce décret implique également des modifications dans l'organisation de nos instituts d'enseignement secondaire. Ainsi, un schéma de passation, obligatoire et approuvé par le Gouvernement, définit l'organisation des épreuves de qualification. Son application relève de l'autorité du Pouvoir organisateur.

En résumé, ces changements dans nos instituts d'enseignement secondaire portent, au niveau du troisième degré, sur l'organisation de trois épreuves de qualification par année scolaire, rendues obligatoires pour l'élève, l'utilisation d'un portfolio individualisé et la constitution d'un jury valable pour un degré complet et afin de ne pas alourdir cette séance plénière par des considérations techniques et un peu spécifiques faut-il le dire, je propose que le rôle de la Province dans les instances de Pilotage Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant soit développé lors de la prochaine sixième Commission à laquelle, M. le Conseiller, je vous convie.

Quant à Monsieur le Conseiller GERARD, qui m'interroge sur l'organisation décrétable du premier degré et sur la délivrance du Certificat d'Etudes de Base au terme d'une épreuve externe certificative obligatoire pour tous les élèves de 6ème année primaire, je souhaite lui apporter les précisions suivantes.

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

Les taux de réussite à cet examen sont attendus et pèsent sur la vie des écoles primaires. Les résultats semblent néanmoins réjouissants pour l'ensemble de la Communauté française puisque, en sixième primaire, ce sont 89% d'enfants qui ont obtenu le CEB en 2009, et 95% en juin 2010.

Un tel taux de réussite peut laisser songeur. Hélas, en effet, cette réussite n'implique pas nécessairement que l'élève réussira des études secondaires.

Actuellement, les élèves qui n'ont pas le CEB sont inscrits en première différenciée, où toute la formation est orientée vers l'acquisition de compétences au départ de cours théoriques afin de décrocher le CEB. C'est bien sûr contraire à nos préférences pédagogiques, puisque nous sommes, et depuis toujours, partisans de baser les théories sur des pratiques. Si on doit procéder autrement, il ne faut pas s'étonner que certains élèves dès 15 ans quittent l'école pour un contrat d'apprentissage, au détriment d'un deuxième degré professionnel.

La situation est tout aussi problématique pour des élèves sortis de sixième primaire avec un CEB acquis de justesse. Ils doivent suivre une première commune et rester dans ce degré commun pendant 3 années, même s'ils y accumulent les échecs, avant de pouvoir enfin s'orienter vers une section professionnelle à laquelle ils aspirent.

Vous voyez que je puis faire miennes beaucoup de vos considérations, M. GERARD, et notamment que je partage vos regrets face à la disparition des classes d'accueil. Elles permettaient de faciliter l'insertion scolaire dans un parcours professionnalisant. Les élèves y trouvaient un épanouissement et des activités pratiques mieux adaptées à leur mode d'apprentissage, ou du moins à leurs aptitudes à ce moment de leur parcours scolaire.

Voilà, je viens d'évoquer la nécessaire conjonction des théories et des pratiques. Tel est aussi, M. DEMOLIN, le principe des projets de formation en alternance, initiés par le Ministre de l'Enseignement supérieur, M. Jean-Claude MARCOURT, dans le cadre du Plan Marshall II.Vert.

La Haute Ecole de la Province de Liège a pu travailler, pendant plusieurs mois, à l'élaboration et à la finalisation de deux dossiers, un Master en gestion de la production d'une part et un autre Master en Facility management ou gestion des services transversaux, comme on veut, d'autre part.

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

Le principe en est de pouvoir offrir aux étudiants la possibilité d'accomplir la moitié de leur formation au sein d'une entreprise, avec l'objectif d'assurer une meilleure adéquation entre les besoins et attentes des milieux professionnels et ceux des futurs diplômés.

Il s'agit là, vous ne l'ignorez pas, d'une dynamique qui anime au quotidien les équipes pédagogiques de notre Haute Ecole, soucieuses d'offrir aux étudiants une formation en phase, comme diraient les électriciens, en phase avec les réalités et les besoins évolutifs du monde professionnel.

Pour mener à bien ce projet pilote, ou à tout le moins au niveau de sa conceptualisation, un comité de pilotage « régional » rassemblant l'ensemble des interlocuteurs concernés a été mis en place. Ce Comité, au sein duquel notre Directeur-Président siège, et a pour principal objectif de définir le cadre général de l'organisation de ces Masters en alternance et d'en assurer la guidance.

Il a déjà eu à se pencher sur l'élaboration d'une convention qui liera la Haute Ecole, l'étudiant et l'entreprise.

Autant de questions qui trouveront inévitablement écho auprès du Comité de pilotage « local » cette fois, non plus « régional » mais « local » que notre Haute Ecole installera prochainement.

En ce qui concerne plus particulièrement le choix des finalités offertes, on doit se réjouir bien évidemment de pouvoir proposer dans ce cadre à la fois une formation relevant de la catégorie technique, le Master en gestion de la production venant compléter notamment les formations de Master en sciences de l'ingénieur industriel que la Haute Ecole propose déjà, et de la catégorie économique. En l'occurrence, le Master en Facility management constitue la première formation relevant de l'enseignement supérieur économique de type long qui sera proposée par la Haute Ecole de la Province de Liège.

On ne s'en étonnera pas ici si on se souvient que notre Haute Ecole a été particulièrement active dans ce domaine, et depuis plusieurs années maintenant, en organisant une formation continue, avec la collaboration de l'Association internationale de Facility management.

Proposée depuis 2005, elle a accueilli près de 200 étudiants, dont une soixantaine a décroché le certificat attestant la réussite de l'ensemble des modules de cours. D'autres ont par ailleurs

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

obtenu une attestation concrétisant leur participation à des modules spécifiques en lien avec leurs attentes personnelles de formation.

Tous ces éléments invitent plutôt à l'optimisme, si le Ministre confirme bientôt, comme nous l'attendons, l'ouverture de ces sections dès la prochaine rentrée académique. Il est en effet important que les efforts déployés par le secteur de l'Enseignement dans la gestion de ce dossier voient leur concrétisation, car il s'agit d'un enjeu majeur non seulement pour notre Haute Ecole, qui témoigne à nouveau ici de sa proactivité, mais aussi pour le développement et le redéploiement économique en province de Liège, et plus largement en la Wallonie.

Autre défi relevé et même motif de satisfaction s'agissant de la programmation récente évoquée par M. DEMOLIN de notre Master en Ingénierie et action sociales.

Trois éléments me semblent pouvoir être rapidement mentionnés à l'appui d'un bilan assurément positif.

Tout d'abord, avec une moyenne de près de 40 inscrits en première Master au cours des trois premières années de fonctionnement, nous atteignons des chiffres de population étudiante non négligeables au niveau d'un second cycle. Cela constitue évidemment le premier critère quantitatif méritant d'être pris en compte, surtout si on ajoute que cette formation suscite un intérêt croissant non seulement auprès du public cible, à savoir principalement les diplômés et travailleurs exerçant dans le domaine social mais aussi auprès des principaux employeurs potentiels.

A un niveau davantage qualitatif, l'analyse de ces mêmes chiffres confirme que notre formation en Ingénierie et action sociales constitue un plus indéniable pour nos étudiants Bacheliers- Assistants sociaux, Educateurs spécialisés, Assistants en psychologie et Bacheliers en Gestion des ressources humaines. En effet, ce sont principalement ces étudiants qui suivent cette formation et, parmi eux, environ 60% ont obtenu leur diplôme dans ces différentes filières à la Haute Ecole de la Province de Liège.

La diversité de l'origine de ces étudiants nous rappelle qu'il s'agit effectivement, et vous l'avez justement souligné, M. DEMOLIN, d'un Master dit « orphelin », c'est-à-dire d'une formation pour laquelle il n'existe pas de formation spécifique organisée au niveau des bacheliers.

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

Par sa nature même, ce type de Master doit également permettre à des étudiants qui ne disposent pas d'un titre de bachelier ou d'un titre octroyant un accès direct à la formation de pouvoir néanmoins la suivre en activant le processus de Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE). Comme vous le savez, ce processus devrait être pleinement opérationnel dans les Hautes Ecoles dès la rentrée de septembre 2011.

Enfin, et ce n'est pas le critère d'analyse le moins important, à mes yeux du moins, il faut rappeler ici que ce Master est organisé, depuis septembre 2009, soit un an après sa création, dans le cadre d'une collaboration avec la Haute Ecole Libre Mosane (HELMO).

Sans naturellement préjuger de ce que pourraient être demain nos relations avec d'autres institutions d'enseignement supérieur au sein d'un Pôle liégeois, il faut noter que cette collaboration se déroule positivement et dans le respect de l'autonomie et des spécificités de chacun des partenaires. La convention relative à cette co-organisation définit notamment la répartition des activités d'enseignement entre les deux institutions, et partant leur financement respectif, les modalités d'inscription et de gestion des dossiers des étudiants, la création de quelques instances spécifiques nécessaires à cette codiplômation, etc.

Envisagé ainsi, un tel modèle de co-organisation peut constituer une forme intéressante, mais non exclusive, de collaboration future entre deux voire plusieurs institutions d'enseignement supérieur.

Comme je vous l'ai déjà indiqué en réponse à la partie de votre question qui concernait notre Haute Ecole, l'Enseignement provincial de Promotion sociale est pleinement conscient que les stages réalisés au sein d'une entreprise ou d'une institution sont de réels tremplins pour l'emploi. En 2010, ce sont d'ailleurs plus de 2500 étudiants de notre Promotion sociale qui ont ainsi complété leur formation par la réalisation d'un stage.

Dans ce type d'enseignement, de telles périodes de stages sont l'occasion, pour des étudiants parfois très éloignés de l'emploi, d'une resocialisation et d'un apprentissage de la vie professionnelle active. En effet, ils doivent alors s'intégrer au sein d'une équipe, s'adapter au rythme de travail, aux contraintes et aux exigences du milieu professionnel, respecter les horaires et les règlements de travail. C'est bien sûr déjà le cas lors des

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

stages d'observation et d'initiation au monde du travail.

De nombreux autres stages visent directement l'apprentissage d'un métier et l'insertion professionnelle des étudiants, je tiens d'ailleurs pour M. DESMIT mais si d'autres le souhaitent, c'est une brochure de l'Espace Qualité Formation Insertion Socio-professionnelle, Formation et Proximité. Donc, je tiens la brochure à disposition après la séance si on veut.

Donc, ils complètent les activités théoriques d'enseignement assurées au sein des Instituts par une pratique alternée dans le milieu professionnel. Ils visent l'acquisition de savoir-faire et de savoir-être propres aux métiers visés. Pour ce faire, les étudiants bénéficient, d'une part, de l'encadrement de tuteurs sur le terrain professionnel et, d'autre part, de l'encadrement d'enseignants qui les visitent régulièrement sur leur lieu de stage.

Une attention toute particulière a aussi été donnée aux stages dans les nouvelles formations de Bacheliers mises en place au cours de ces dernières années en Promotion sociale.

Un premier stage vise l'insertion à appréhender le monde du travail et ses exigences fondamentales, tandis que les deuxième et troisième stages lui permettent de réaliser des tâches professionnelles spécifiques au métier avec une prise d'autonomie croissante.

De nombreuses activités d'apprentissage au sein d'entreprises et d'organismes sont également réalisées dans les formations de niveau secondaire. On pense notamment à la formation aide-soignant avec plus de 800 périodes de stage, aux sections assistant pharmaceutico-technique, aide familial, auxiliaire de l'enfance. A cela s'ajoutent également diverses formations techniques telles qu'agent de maintenance en électromécanique, technicien en bureautique, technicien en informatique, monteur câbleur en électricité du bâtiment, soudeur sur tôle, ouvrier carreleur, ouvrier maçon, la liste n'est pas exhaustive.

Les étudiants de Promotion sociale, tout comme ceux du plein exercice, bénéficient d'une procédure qui veille à leur sécurité et à leur bien-être au sein du milieu professionnel : une analyse de risques est ici aussi exigée de la part de l'employeur et, sur cette base, le SPMT effectuée, si nécessaire, une visite médicale. En 2010, ce sont 671 étudiants de Promotion sociale qui ont bénéficié d'une telle visite médicale préalable à leur stage.

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

Sans transition, j'aimerais préciser, dans le cadre de la question de Mme la Conseillère BONGAERTZ lors de la discussion du rapport d'activités du secteur de l'Agriculture, et en complément à la réponse de mon excellent collègue Julien MESTREZ que j'ai à cœur de souligner la participation du secteur Enseignement à un projet Envol dénommé « Circuits courts et produits du terroir », Je sais que c'est aussi un thème qui lui est cher, donc il y a synergie entre les 2 départements mais j'ai déjà eu l'occasion et le plaisir de présenter ce projet aux membres de la sixième Commission.

A travers nos restaurants didactiques, nos élèves sont initiés et sensibilisés à l'utilisation des produits du terroir, on en parlait encore à l'occasion de l'inauguration du restaurant didactique à l'IPES de Hesbaye à Waremme et, d'une manière générale, à l'agriculture régionale, en favorisant les circuits courts. Nous aurons l'occasion d'y revenir mais je puis déjà indiquer que les résultats obtenus jusqu'à présent sont plus qu'encourageants. Il est évident que c'est plus facile à travers notamment par exemple, nos restaurants didactiques que à travers des marchés publics dont les contraintes sont ce qu'elles sont et auxquelles nous ne pouvons malheureusement pas déroger. Mais enfin, même là-dessus, nous y travaillons.

Enfin, avant d'aborder les questions sur le volet formation, j'ai le plaisir, Monsieur le Conseiller GERARD de vous annoncer qu'en sa séance de ce jour, c'est du live, le Collège provincial a décidé que soit mise sur pied par l'Ecole du Feu une formation de spécialisation de plongeurs et a désigné 4 candidats, tous pompiers professionnels aguerris à la plongée en Meuse et en carrière, donc je suis certain que notre amis André GERARD sera comme moi ravi de cette nouvelle dans un domaine qui l'intéresse particulièrement. Je vois qu'il opine du bonnet donc j'en suis content.

Concernant l'école des cadets, sujet évoqué par M. le Conseiller Gérard GEORGES, je vous dirais que pour la répartition filles/garçons, il y avait 10 filles en 2008, 20 en 2009 et 30 pour 300 jeunes cadets en 2010. Cela représente 10 % dans chaque section.

Concernant les « retombées » si je puis ainsi m'exprimer. Les 80 lauréats ont été interrogés pour connaître leur intention d'occuper un emploi en relation avec la formation de l'école des cadets. Il apparaît clairement que l'école des cadets a suscité de nombreuses vocations, tant vers la filière professionnelle que volontaire.

A ce jour, la mesure des retombées positives suscitées par

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

l'école des cadets est très encourageante. Sur le plan professionnel tout d'abord, on peut déjà souligner que trois cadets ont réussi avec brio les tests de recrutement de l'Intercommunale d'Incendie de Liège et environs. Un de ces jeunes, qui vient d'être engagé, a déjà l'opportunité de suivre la formation sapeur pompier organisée actuellement par l'école du feu. Autre fait notable à signaler : à la caserne de Verviers, c'est le règlement organique qui a été modifié expressément depuis le succès rencontré par l'école des cadets. Désormais, l'âge minimum requis pour être engagé est de 18 ans et non plus, comme précédemment, de 21 ans.

Côté pompiers volontaires, c'est également très encourageant, un gros potentiel se dégage. Certains affirment, un peu trop rapidement me semble-t-il, qu'à notre époque les jeunes sont réticents à donner leur temps au service de la collectivité. Et bien, chers collègues, j'ai le plaisir de vous dire que c'est faux. De nombreux jeunes qui ont fait l'école des cadets se déclarent intéressés par le volontariat cher à ma collègue Katty FIRQUET d'ailleurs, se déclarent intéressés par le volontariat au service des autres.

En effet, plus de 50% des cadets ont manifesté le souhait d'assurer une fonction de pompier volontaire après leurs études dans l'enseignement supérieur.

Cinq cadets poursuivent déjà actuellement, en plus de leurs études dans l'enseignement supérieur, la formation pour les casernes de Stavelot, Theux et Plombières. Ces faits montrent que l'école des cadets, c'est une école qui apprend à être au service des autres.

Par ailleurs, M. le Conseiller DESMIT, cher Abel, en ce qui concerne l'accompagnement des communes en matière d'insertion socioprofessionnelle, j'y reviens et je tiens toujours de même document à ta disposition, je rappelle que le soutien de la Province de Liège se fonde sur le maillage des ressources existantes.

Une première expérience a été menée à Seraing, ville très durement touchée, hélas, par les problèmes économiques. L'Espace qualité formation a cherché à rassembler ce qui est épars et donner un sens, partagé par tous, aux actions menées. Il a développé une stratégie qui crée des liens entre les opérateurs susceptibles d'apporter une pierre à la réinsertion.

Le pourcentage de réussite du projet INSERAV, 50%, témoigne d'une différence significative par rapport aux chiffres relevés dans le domaine. Pour information, les pourcentages moyens de

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

sorties positives en région wallonne oscillent aux alentours de 28%, donc on voit l'impacte évidemment conséquent.

Comment a-t-on atteint un tel pourcentage ? Avant tout grâce au travail mené par les acteurs de Seraing et plus particulièrement du CPAS, il faut le dire.

Un travail sur la motivation des candidats par l'accompagnement de ceux-ci, et c'est ça qui est original, de « compagnons » retraités c'est-à-dire de travailleurs qui ont une longue expérience de leur métier et qui acceptent, parce qu'ils pensent qu'ils ont encore quelque chose à transmettre, une utilité pour la société, ils ne sont pas le rebu, comme le citron pressé après avoir été utilisés, ils peuvent encore apporter quelque chose, en l'espèce, la longue expérience de leur métier, et ils acceptent de donner quelques heures de leur temps par semaine pour accompagner des personnes en réinsertion.

Cette démarche a eu pour résultat de stimuler l'intérêt des candidats pour un métier ou un secteur d'activités. Ils ont pu se prouver à eux-mêmes et prouver aux autres qu'ils sont capables. C'est un regain de dignité par rapport à la perception que l'on a de soi-même et celle que l'on peut donner de soi vis-à-vis de la société qui vous observe.

L'objectif aujourd'hui est d'étendre l'action à toute la province de Liège. Pour ce faire, notre première démarche a été la rédaction du bilan de l'action réalisée à l'échelle de la Ville de Seraing. Ce dossier a été diffusé à tous les Bourgmestres et Présidents de CPAS de la province, fin février. A l'heure où les CPAS sont invités par d'aucuns à jouer un rôle dans cette problématique, nous pensons que ce dossier aidera chaque commune à réfléchir aux dispositions à prendre. Le dossier se termine en effet par 14 recommandations pour améliorer l'insertion socioprofessionnelle. Voilà encore un exemple où la Province de Liège tient son rôle, me semble-t-il, en qualité de pouvoir de proximité, d'articulation par rapport aux Communes, par rapport à tel ou tel thème donné.

Comme vous le savez Mme la Conseillère MICHAUX, chère Josette, la Province de Liège est depuis toujours soucieuse de soutenir l'apprentissage des langues. Pour renforcer encore les actions dans ce domaine, le Conseil provincial a créé, voici trois ans, la Maison des Langues.

Les actions de celle-ci pour promouvoir le multilinguisme concernent les entreprises, les citoyens et les établissements

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

scolaires. Elle soutient les écoles en immersion sur les plans administratif et organisationnel : création de nouvelles filières en immersion, recherche des enseignants, c'est souvent un problème : décréter qu'on veut ouvrir une école en immersion c'est bien ça, ça relève du registre des intentions, si on ne parvient pas à trouver des enseignants qualifiés et agréés, donc nous faisons la recherche de ces enseignants et nous relayons les informations spécifiques pour aider les Communes et les pouvoirs qui souhaiteraient organiser ce type d'enseignement et de cette façon, nous répondons aux questions relatives aux projets immersifs tout en tenant compte des spécificités de terrain propres à chaque école.

A l'échelon européen, la Maison des Langues aide tous les établissements situés en province de Liège à trouver des écoles partenaires et à monter des projets d'échanges financés par les programmes européens. Ca aussi, cette ingénierie nécessaire pour monter les dossiers... On n'a pas toujours le temps ni le personnel susceptible de dégager son temps suffisamment que pour ficeler un dossier qui tienne la route et qui permette l'éligibilité donc, c'est une aide concrète et importante.

Les montants alloués aux écoles de tous les réseaux pour les projets accompagnés par la Maison des Langues s'élèvent à un total de 465.576€. Ce n'est pas si mal que ça, on peut encore toujours faire mieux mais enfin, c'est déjà pas mal.

Par ailleurs, au niveau eurégional, la Maison des Langues s'est inscrite depuis septembre 2010 dans un projet Interreg regroupant dix partenaires issus des cinq régions de l'Euregio Meuse-Rhin : le projet « Linguaccluster ».

Ainsi, depuis la rentrée scolaire 2010, 31 stagiaires ont tenté l'expérience de travail dans une entreprise d'une autre région linguistique, dont 17 Liégeois, 834 élèves ont participé à un échange, dont 354 Liégeois, 30 élèves issus des trois zones linguistiques, dont dix Liégeois, ont participé à un atelier de théâtre transfrontalier organisé à Neerpelt dans les trois langues de l'Eurégio.

A la lumière de ces éléments et de ces chiffres me semble-t-il évocateurs, vous conviendrez que la Maison des Langues sensibilise à l'apprentissage et à la maîtrise des langues étrangères tout en contribuant à renforcer la dynamique de mobilité aussi, par-delà les frontières, ce qui paraît évidemment tout aussi important.

Enfin, pour terminer, j'évoquerai le thème de l'enfance et de

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

son épanouissement qui est un sujet pour lequel la Province de Liège a déjà à mainte reprise marqué son profond intérêt. Elle a créé une école de puériculture mais également des structures de CPMS, et, il y a peu, des espaces tremplins. Notre politique en la matière est de travailler en maillage avec les structures existantes pour atteindre une efficacité optimale.

La question soulevée est un sujet sensible, qui selon moi est également lié aux projets déjà développés par la Province de Liège et son département formation. La création d'une formation ne peut évidemment pas être décidée ici même, mais doit faire l'objet d'une étude approfondie.

Je vous propose dès lors, mon cher André, de nous retrouver dans une prochaine sixième commission et de travailler avec tous les acteurs de terrain car ils sont plusieurs, la lecture à travers plusieurs prismes est nécessaire pour bien cerner la problématique évidemment de l'élève. Plus il y aura de prismes à travers, on peut regarder, plus vite on sera sur la balle pour redresser la situation et éviter de glisser sur la planche à ce jeune ou à cet élève, et donc, il faudra réunir nos différents Services provinciaux concernés par cette question parce que au-delà même de la formation, il faudra bien sûr s'interroger sur le public à qui elle est adressée donc, la réceptivité, le niveau de formation mais aussi, quand il aurait cette formation, qu'en fait-il ? A qui doit-il s'adresser, je pense qu'il faut le prévoir avant de l'organiser bien évidemment. Est-ce qu'il doit se retourner sur le CIPREA ? Est-ce qu'il doit se retourner sur le Tribunal de la Jeunesse ? etc, ou à plusieurs consortiums de tous ceux là ? C'est de ça dont nous aurons plaisir de travailler une fois de plus comme on le fait toujours en sixième, je dirais dans le respect partagé par ces valeurs qui nous animent ici au Conseil provincial.

Voilà. Donc, nous devons notamment étudier les besoins en formation, afin d'apporter une offre qui y corresponde, étudier le niveau et le type de formation et déterminer les intervenants compétents dans la coordination de celle-ci. Je me réjouis dès lors que la Province de Liège, à travers son département formation, puisse apporter sa pierre à l'édifice et aller de l'avant dans sa lutte contre la maltraitance.

J'espère ainsi avoir répondu, je l'espère pas trop longuement mais néanmoins à chacune des interventions. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député provincial - Président. Le Conseil prend connaissance des rapports d'activités relatifs à « L'Enseignement et « La Formation ».

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011**Document 10-11/RA/11 : Rapport d'activités 2010 relatif au secteur
« La Santé, l'Environnement et la Qualité de la Vie »**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 23 de l'ordre du jour: document 10-11/RA/11. Pour rappel, hier, M. le Député provincial Vice-président M. Georges PIRE a donné sa réponse en ce qui concerne les interventions relevant de sa compétence.

J'invite à présent Mme la Députée provinciale Katty FIRQUET à la tribune. Vous avez la parole Mme la Députée.

Mme FIRQUET, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

M. GERARD, vous évoquez plus spécifiquement dans le secteur thérapeutique, le Centre Hospitalier l'ACCUEIL de Lierneux et son Centre Patrick DEWAERE, unité de prise en charge, je le rappelle, d'adolescents et de jeunes adultes suicidants et suicidaires.

Créé il y a un peu plus de 15 ans déjà, le CPD est unique en Belgique et a accueilli plus de 2000 patients depuis sa création. Il est néanmoins vrai que nous avons enregistré en 2009 et 2010 une occupation partielle des lits dédiés au CPD de l'ordre de 50%. Cela étant, et vous en tirerez des conclusions en regard des prises de conscience soulignées par vos soins, pour les 2 premiers mois de 2011, nous en sommes à un taux de 70% d'occupation.

Croyez-bien, et je vous remercie de le souligner dans votre question, que le CPD et, au-delà, le C.H.S. dans son ensemble, sont l'objet de toute mon attention. Les défis à venir sont énormes, redynamiser l'institution et son personnel, relever les défis d'un secteur hospitalier en mutation imminente et repositionner stratégiquement le CHS parmi les acteurs du bassin de soin liégeois.

Pour la journée d'études à laquelle vous faites allusion, elle s'est déroulée dans le contexte de la onzième rencontre annuelle suicide organisée du 14 au 18 mars derniers par la commission provinciale de prévention du suicide. Cette manifestation sur le thème de PREVENIR LE SUICIDE, C'EST POSSIBLE a permis de rappeler les actions novatrices et prospectives menées par la Province de Liège en matière de prévention du suicide.

Cette journée à Lierneux a été un franc succès, de l'avis même des participants, nous avons recueilli ces informations sur un

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

document d'évaluation, un succès tant par la qualité des orateurs présents, la richesse et la complémentarité des exposés que par la diversité des milieux représentés au sein du public de professionnels présents.

Vous vous inquiétez cependant d'un certain nombre de choses précises, dans le désordre : l'accessibilité de nos colloques au plus grand nombre ; l'existence d'un organigramme au niveau de l'hôpital ; la représentation du personnel du CHS dans ces colloques et autres formations en rapport avec leur travail et la formation continue du personnel et l'utilisation de nos ressources internes.

Pour ce qui concerne l'accessibilité et, plus trivialement ai-je envie de dire, la participation aux frais. Je tiens à rappeler tout d'abord que ces manifestations sont organisées par l'asbl CEDS.

Sachant par ailleurs les difficultés financières que vivent les associations sociales, nous en sommes conscients, nous calculons au plus juste le prix des journées que nous organisons ainsi certaines sont gratuites lorsque nous pouvons prétendre à des subsides via cette asbl.

Le prix de la journée de Lierneux, 25 € avec repas pour les extérieurs était gratuite pour les étudiants, le personnel du CHS et le Service Social des Agents Provinciaux. Ce prix ne me paraît pas dissuasif. Il couvre d'ailleurs à peine les frais de repas des participants et des invités, le reste étant à charge provinciale.

De l'expérience du CEDS et du Département des Affaires sociales, il ressort par ailleurs, que la gratuité ou semi-gratuité a aussi des effets pervers dont des inscriptions massives et des désistements de dernière minute, nous avons essayé.

Cela étant, le prix de la plupart de nos journées se situe entre 20 et 50 € pour les professionnels avec, à chaque fois, réduction voire gratuité pour les étudiants.

A titre d'exemples, le prix de l'inscription pour la journée d'études « Travail social et quête de sens » organisée le 5 mars 2010 était de 30 € pour 101 participants. Je n'en citerai pas plus mais à titre comparatif, sachez que le prix de la journée européenne sur « La violence domestique » qui s'organisera le 14 juin 2011 prochain à Bruxelles s'élève lui à 345 €.

Pour répondre plus précisément à votre question concernant la sensibilisation du personnel à l'intérêt de participer à cette journée d'étude, une information avait été diffusée sur place au sein

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

du CHS par la voie hiérarchique et par affichage dans chaque pavillon.

A propos de l'origine des participants, il y avait notamment 16 étudiants inscrits et présents ainsi que 44 membres du personnel du CHS dont 5 médecins, 4 agents du CPD et le Directeur d'Hôpital.

J'ajouterai que le médecin Chef étant orateur et le Directeur de nursing malade, la Direction dans son ensemble participait à cet événement.

Comme vous le soulignez, avec à propos, ces journées d'ouverture vers l'extérieur permettent de mettre à l'honneur nos travailleurs de terrain et je n'ai pas manqué dans mon exposé introductif lors de cette journée de Lierneux, ainsi que le Docteur GERNAY d'ailleurs, de souligner les actions mises en œuvre dans le cadre de la Commission provinciale de prévention du suicide. Celles-ci ne sont rendues possibles que grâce à l'engagement et l'expertise des forces vives que représente notre personnel provincial. Une expertise de notre personnel se doit d'être renforcée et les connaissances toujours actualisées. Nous nous y employons depuis 15 ans déjà en matière de prévention du suicide, de postvention et de prise en charge.

Sans vouloir être exhaustive, pour vous répondre au niveau de la formation, depuis 1993, la Province organise un cycle annuel de formation destiné aux divers groupes professionnels susceptibles d'entrer en contact avec des personnes suicidaires.

Ce module de formation mis en place par le Professeur J. Bertrand et assuré, depuis 1997, par le Docteur X. Gernay allie notions thérapeutiques et exercices pratiques. Il vise à augmenter les compétences de repérage, évaluation, prise en charge et référence de personnes suicidaires. Il s'est enrichi depuis 10 ans du concept de triple évaluation du potentiel suicidaire, 4 infirmiers du CPD y ont encore participé en 2010.

Sachez encore qu'une formation de deux jours à la postvention du suicide en milieu scolaire et de travail vient par ailleurs d'être donnée par Madame Françoise ROY dont j'ai déjà parlé et qui est formatrice accréditée par l'Association Québécoise de Prévention du Suicide, à destination, cette formation, des agents provinciaux et de membres du réseau psycho médico social. Le succès de cette dernière formation aura pour conséquence son renouvellement en octobre prochain pour permettre au plus grand nombre d'en bénéficier.

Enfin, concernant l'organigramme du CHS, il vous sera communiqué dès ce jour par mail en fichier Excel et nous réfléchissons, vous avez

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

raison, à sa mise en ligne simplifiée.

M. BEKERS, je comprends votre inquiétude liée à la diminution du nombre d'examens de neurophysiologie sur le site de l'hôpital de Lierneux.

Une première réponse vous a été apportée, à brûle-pourpoint, en neuvième Commission. Elle était toutefois, c'est vrai, incomplète et en partie incorrecte. En effet, renseignements pris auprès du CHS, il apparaît que la réponse est multiforme. D'abord et avant tout, comme vous aurez pu le remarquer, il s'agit d'un seul examen « basique » qui a été très fortement diminué, le niveau d'examens fonctionnels dit VCN est resté pour sa part constant.

Il faut par ailleurs comprendre que la prise en charge thérapeutique et le suivi des malades n'est pas une donnée fixe mais elle évolue. A ce sujet, à l'heure actuelle, il est admis que l'électroencéphalogramme de repos n'apporte plus beaucoup d'éléments probants et qu'il est donc retiré du suivi normatif basal.

Comme il a été dit lors de la Commission, le médecin institutionnel est parti pour quelques années et n'a pas été remplacé in situ mais dès le premier jour, des conventions ont été passées avec l'Université de Liège et les services aux malades ont toujours rendu.

Le Docteur PINTO, psychiatre neurophysiologiste, fixe le protocole des examens demandés. Spécialiste des assuétudes, il est également maître de conférences à l'Université de Liège, lui-même neurophysiologiste au CHU. Quelle meilleure certitude de la qualité des soins pourrions-nous donc avoir ?

Sachez encore que le Docteur PINTO a déjà participé à de nombreuses conférences avec les services provinciaux et, notamment, en matière de déontologie de la prise en charge thérapeutique.

Je tiens donc, M. BECKERS, à vous rassurer, les examens effectués relèvent bien de la pratique médicale, leur nombre dépend d'indications sur lesquelles le Pouvoir organisateur qu'est la Province n'a heureusement pas de prise et les malades de notre institution ont toujours pu profiter des services dont ils ont eu besoin et dont ils auront besoin d'ailleurs.

Changer de médecin, c'est parfois changer de thérapeutique mais chaque médecin exerce dans la plus stricte visée d'une prise en charge des malades. Cet élément, plus la caractéristique d'une

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

collaboration entre notre institution et l'université, devrait représenter pour vous, je l'espère en tous cas, une garantie.

Par rapport à l'intervention de Mme CHEVALIR, je suis en total accord avec elle quant à l'utilité de notre institution psychiatrique. La réponse médicale et sociale que cette institution apporte aux problèmes importants de la santé mentale dans notre province, la richesse de nos ressources humaines et ne boudons pas notre plaisir puisqu'elle l'a souligné, la beauté du site.

Je suis tellement d'accord avec elle qu'en septembre 2010 pour répondre à différents défis, tels que le recrutement de personnel infirmier auquel chaque hôpital doit faire face aujourd'hui, le positionnement stratégique du CHS dans le bassin de soin liégeois ou encore la nécessaire adaptation de notre institution par rapport au projet de réforme des soins psychiatriques hospitaliers, nous avons décidé en accord avec le Collège provincial de créer un Comité de gestion né du constat de la nécessité de rapprocher le pouvoir organisateur provincial de la direction du CHS et plus largement de son personnel.

Plusieurs chantiers ont été ainsi ouverts suite à cette initiative, et déjà plusieurs décisions prises. Le souci majeur, souvent évoqué, et auquel, je le répète, toutes les institutions hospitalières sont confrontées, publiques ou privées, réside dans la difficulté à recruter du personnel infirmier.

Concrètement, pour faire face à ce problème, sur proposition du Comité de gestion, le Collège provincial a d'ores et déjà adopté toute une série de mesures, j'en citerai quelques unes : l'engagement de nouveaux agents, c'est important et ce n'est pas simple, l'engagement d'étudiants pendant les week-ends, les jours fériés, les vacances scolaires.

Dans un souci de pro-activité, il existe aujourd'hui contrat-type pour les étudiants en troisième année de baccalauréat infirmier et de quatrième année spécialisation infirmier psychiatrique en vue d'aller chercher des étudiants qui sont toujours dans leur cursus scolaire.

Une campagne de promotion de l'hôpital a également été initiée, modernisation du site même si l'organigramme n'est pas encore parfaitement affiché, une campagne précisément d'affichage dans les écoles, un affichage qui parle aux jeunes étudiants, futurs soignants, des contacts directs avec les écoles qui forment ces infirmiers et puis, nous organisons aussi des stages d'infirmiers sur le site du CHS.

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

Nous avons également aujourd'hui un recours ponctuel à des sociétés d'intérim pour assurer la qualité des soins qui a toujours prévalu à Lierneux.

Autre mesure innovante réalisée grâce au concours de mon collègue Christophe LACROIX, la prise en compte de la totalité des années d'ancienneté dans le secteur privé du personnel infirmier en milieu hospitalier, cela a engendré une modification des statuts et cela valorise, ici aussi, aujourd'hui, le travail d'infirmier à Lierneux.

L'ensemble de ces mesures, et je ne les ai pas toutes citées, participent à l'amélioration des conditions de travail et du bien-être du personnel soignant à Lierneux.

Elles seront prochainement complétées par des engagements Maribel social dont un chargé de communication afin de redynamiser l'institution et faire prendre conscience à chacun des efforts mis en place par l'autorité provinciale.

Comme je l'ai souligné, d'autres chantiers sont ouverts, ils concernent notamment la structure pavillonnaire historique de l'institution. Longtemps considérée comme un fleuron du genre, cette structure se doit d'être adaptée aux nouvelles normes, et je profite ici aussi de l'occasion pour remercier le Collège provincial et plus particulièrement le Député provincial en charge des travaux, M. Pire, pour avoir consenti tout au long de ces dernières années à de nombreux investissements importants au CHS.

La dernière difficulté à laquelle il nous faudra faire face réside dans la pénurie de médecins psychiatres. A nouveau, cette pénurie touche l'ensemble du secteur, et il nous appartiendra de mettre en place des mesures propres à rendre attractif un engagement au sein du CHS L'Accueil de Lierneux.

Toutes ces premières mesures, Madame la Conseillère, qui seront suivies d'autres, sont la preuve, me semble-t-il, de l'attention constante du Collège provincial envers cet hôpital, comme ce fût le cas depuis sa création. Elles étaient devenues nécessaires voire urgentes et permettront, je l'espère mais je le crois, de répondre aux défis que j'évoquais tout à l'heure.

C'est le secteur tout entier qui est en proie à ces difficultés et je pense pouvoir affirmer qu'avec le soutien du Collège provincial, j'ai mis en place les moyens nécessaires pour pouvoir y faire face. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENT.- Je vous remercie Mme la Députée provinciale.

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

Le conseil prend connaissance du rapport afférent à la « Santé publique, l'Environnement et la Qualité de la Vie ».

Monsieur le Gouverneur, Madame, Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière provinciale, Chers collègues,

Nous voici arrivés au terme de notre session du mois de mars consacrée aux actions menées en 2010 par les divers Services de notre Province.

Ce qui ressort indiscutablement de l'examen des différents rapports d'activités, c'est que notre Institution s'est résolument engagée dans la voie de la modernité.

Depuis 2008 et le lancement de sa nouvelle image, elle poursuit un travail de fond visant à renforcer son identité, à se transformer en une institution publique moderne, incontournable, dont l'objectif premier est de répondre au mieux aux besoins des citoyens.

Citons la poursuite en 2010 de l'opération « Villages de la Province au cœur des Villes et Communes » ou encore la naissance de nouveaux projets comme l'Openado, qui regroupe tous les services prenant en charge les problématiques liées à l'adolescence, le développement de l'Académie provinciale des Sports, etc.

Attestent également de cette métamorphose les deux nouveaux rapports d'activités qui ont été soumis à notre Assemblée. Le premier relatif au « Service des sanctions administratives communales » mais aussi et surtout le second relatif à la « Cellule Management et Organisation », dont la mission prioritaire est la coordination de la mission ENVOL. Soucieuse de répondre au mieux aux besoins des citoyens, notre Institution prend également à cœur le redéploiement économique sur son territoire. En ce sens, je salue le vote unanime de soutien à la candidature liégeoise à l'organisation de l'Exposition internationale de 2017. Notre Province a démontré une fois de plus toute l'importance de l'organisation de grands événements sur son territoire, mais également ses capacités à les gérer.

Chers collègues, permettez-moi encore de remercier toutes celles et ceux qui ont permis que nos travaux se déroulent dans les meilleures conditions.

Merci tout d'abord à vous tous pour votre implication dans cette session. Quelques statistiques parce que je crois que c'est quand même de coutume : le taux de participation aux réunions 90%, la présentation des 19 rapports d'activités a donné lieu à 28

SEANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2011

interventions et à 6 heures de débat.

Merci également au Collège d'avoir mis à notre disposition le nécessaire pour le bon déroulement de nos travaux.

Merci aux Directions générales et à leurs collaborateurs pour leur implication dans nos réunions de Commissions durant lesquelles ils nous ont surtout fourni de nombreuses informations et précieuses explications.

Merci au Service de Mme la Greffière provinciale pour la disponibilité de ses agents, à nos deux dactylos, surtout qu'il y en a une qui est un peu handicapée, je la remercie d'être présente, mais aussi, bien entendu, au Service du Conseil avec la nouvelle équipe : Patrick, Micheline, Valérie et Alexandre.

Merci au Service de M. BEAULEN et plus particulièrement à M. François LAURENT pour sa patience et sa disponibilité, tout le monde n'est pas fort en informatique.

Enfin, merci aux huissiers et surtout aux dames chargées de notre intendance, des fois je crois qu'on les oublie et je voudrais surtout à ces personnes-là qu'on les applaudisse très fort et encore : « Vive notre Province ».

(Applaudissements nourris)

VI.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 30 mars 2011, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. Prochaine réunion du Conseil provincial le 19 mai 2011 à 15 H 00.

La réunion publique est levée à 16 H 30.